



Le blog sur Aulnay-sous-Bois (93600)

Aulnay-sous-Bois, le 27 août 2018

2e mise en examen pour un rédacteur de MonAulnay.com : nous dénonçons une tentative d'intimidation

Notre rédacteur Hervé Suaudeau a été convoqué devant le juge vendredi 24 août 2018 et s'est vu notifier sa mise en examen¹. Cette procédure, fait suite à la plainte de Bruno Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois, contre les propos prêtés² à M. Suaudeau dans le journal *lesechos.be*. Il rappelait aux journalistes les liens de financements entre la mairie et des associations locales faisant la promotion de l'islam radical en contradiction avec la posture médiatique du maire. Ce grand écart avait aussi été relevé dans la presse nationale sans qu'il y ait eu de plainte, à notre connaissance.

Notre blog est particulièrement visé. En effet c'est la seconde mise en examen de Hervé Suaudeau suite à une procédure financée par la municipalité. Une troisième plainte visant notre rédacteur (ainsi que six autres personnes), avait été émise par le maire puis abandonnée la veille de la première audition de la juge laissant pour le moment les frais d'avocats à la charge des accusés.

Hélas la situation de notre blog est représentative de la judiciarisation des débats démocratiques locaux. En effet nous avons relevé dans notre ville pas moins de 15 procédures visant des blogueurs ou opposants politiques locaux³, dont 8 conseillers municipaux d'opposition. Bruno Beschizza et son équipe, comme nous l'a soufflé une source policière, pourrait donc être le recordman d'Île-de-France des plaintes pour injures et diffamation.

Nous dénonçons une nouvelle tentative d'intimidation contre des voix discordantes dans notre ville, d'autant que le maire laisse entendre que sa majorité gagnerait tous ses procès (elle a été pourtant déboutée plusieurs fois⁴ et pour le moment ne compte aucune victoire malgré le très prestigieux cabinet d'avocat employé). De plus **la majorité n'a aucun risque à porter plainte, l'argent du contribuable couvrant quoi qu'il arrive tous les frais de justice !** À l'opposé, les mis en cause doivent déboursier plusieurs milliers d'euros à chaque procès et ont peu d'espoir de récupérer substantiellement ces frais quelque-soit le résultat final plusieurs années après. **Cette dissymétrie dans l'usage de la justice met gravement en danger la liberté d'expression dans notre ville.**

Hervé Suaudeau, Jean-Louis Karkides
Rédacteurs bénévoles au blog citoyen MonAulnay.com



1 La mise en examen est quasiment automatique en matière de diffamation quand le plaignant, comme le maire d'Aulnay, porte plainte directement auprès du doyen des Juges d'Instruction en se constituant partie civile.

2 Pour être précis, Hervé Suaudeau avait demandé aux journalistes à ne pas être cité sur ce sujet.

3 <https://monaulnay.com/2018/08/bilan-des-actions-judiciaires-de-la-mairie-contre-les-blogueurs-et-opposants-politiques.html>

4 Au conseil municipal du 19 juillet 2017, pour faire voter la protection fonctionnelle qui a financé la plainte qui mené à cette mise en examen, le maire a déclaré « *On les gagne tous, nos procès, nous...* ». Il avait pourtant été débouté d'une plainte contre le blog d'opposition Aulnay Autrement deux mois plus tôt :

<http://www.leparisien.fr/aulnay-sous-bois-93600/aulnay-blanc-mesnil-les-maires-lr-deboutes-contre-deux-blogs-locaux-18-05-2017-6961092.php>. Le 7 août dernier la mairie a été déboutée d'un autre recours en diffamation contre un opposant politique : <https://monaulnay.com/2018/08/premiere-victoire-dhadama-traore-contre-une-elue-daulnay-sous-bois.html>